



La Municipalité
d'Armagh

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ
D'ARMAGH**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), greffier-trésorier de la Municipalité d'Armagh, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat Avis public portant sur l'adoption du règlement 214-2024 Règlement modifiant le règlement 177-2019 « sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et le suivi budgétaire », conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 9 décembre 2024, à chacun des endroits suivants :

Bureau municipal, 5, rue de la Salle, Armagh, (QC) G0R 1A0
Bureau de poste, 17 rue de la Fabrique, Armagh, (QC) G0R 1A0

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Armagh, ce 9 décembre 2024.

**DONNÉ À ARMAGH CE 9^e JOUR DE décembre DEUX
MILLE vingt-quatre.**

Directrice générale et greffière-trésorière